



LE MINISTRE DES FINANCES

Le 19 mars 2007

Monsieur le Premier ministre,

Depuis son arrivée au pouvoir il y a un peu plus d'un an, le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en pratique une approche axée sur un fédéralisme d'ouverture et à restaurer l'équilibre fiscal au Canada. Nous avons pour objectif d'adopter une approche globale en matière de financement des programmes d'éducation, de santé, de services sociaux et d'infrastructure dont profitent tous les Canadiens. Nous avons réitéré cet engagement dans le Budget de 2006 et tenu des consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les experts et les Canadiens sur la façon de remettre les transferts fédéraux sur une assise fondée sur des principes, prévisible et s'appuyant sur une formule, après deux années d'ententes ponctuelles. Au cours de la dernière année, vous et moi avons souvent discuté de cette importante question et vos points de vue ont été des plus utiles.

Notre plan visant à rétablir l'équilibre fiscal est présenté dans le Budget de 2007 qui a été déposé aujourd'hui par le ministre des Finances. Il prend en considération ce que nous avons entendu, concrétise tous nos engagements et marque un retour fondamental à l'équilibre fiscal au Canada. Tous les gouvernements disposeront dorénavant de ressources d'une manière qui est fondée sur des principes, prévisible et à long terme afin de mener à bien leurs responsabilités. Les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements coopèrent afin d'améliorer l'éducation, les soins de santé, les services sociaux et l'infrastructure partout au pays.

L'honorable Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Édifice Centennial
Boîte postale 6000
Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Plus particulièrement, notre plan inclut :

- Un programme de péréquation et une formule de financement des territoires tous deux renforcés, fondés sur des principes et sur une formule, conformément aux recommandations du Groupe d'experts dirigé par Al O'Brien. Notre plan adopte notamment, comme l'a recommandé M. O'Brien, la norme des dix provinces, ce que demandaient depuis longtemps plusieurs provinces. Il adopte aussi un mécanisme de « plafonnement » de la capacité fiscale qui assure l'équité en faisant en sorte qu'aucune province bénéficiaire de péréquation n'ait une capacité fiscale supérieure à celle d'une province non bénéficiaire.
- Comme nous nous étions engagés à le faire, au-delà des recommandations de M. O'Brien, les accords déjà signés avec les provinces seront respectés.
- Conformément à notre engagement, les provinces bénéficiaires de péréquation ne recevront jamais moins que ce qu'elles auraient reçu avec une exclusion complète des revenus tirés des ressources naturelles en tenant compte du mécanisme national de « plafonnement » de la capacité fiscale.
- Afin d'appuyer l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux d'une manière égale pour l'ensemble des provinces, les transferts en espèces au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux seront répartis sur une base égale par habitant à partir de 2007-2008.
- Le gouvernement du Canada s'engage dès maintenant, dans la loi, à établir une base égale par habitant pour les transferts en espèces au titre du Transfert canadien en matière de santé lorsque le Transfert canadien en matière de santé existant arrivera à échéance à la fin de 2013-2014. L'on s'assurera, lors de la mise en place de ces mesures sur une base égale par habitant, qu'il n'y a aucune baisse des transferts en espèces reçus par chaque province.
- Dès 2008-2009, les versements au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux augmenteront de 800 millions de dollars annuellement pour l'éducation post-secondaire et bénéficieront d'un facteur de progression annuelle de 3 p. 100.
- Afin d'honorer notre engagement à créer des places additionnelles en garderie, 250 millions de dollars seront accordés annuellement aux provinces et aux territoires dès 2007-2008.

- De plus, afin de préparer les Canadiens aux emplois de l'avenir, 500 millions de dollars seront versés annuellement pour la formation liée au marché du travail, et ce, dès 2008-2009.
- Le gouvernement consacrera des efforts majeurs pour aider à reconstruire l'infrastructure du Canada, et pour la première fois, il accordera du financement prévisible et à long terme des routes, des ponts et d'autres travaux publics. Pour réaliser cet engagement, le gouvernement, conformément à son engagement, prorogera le Fonds de la taxe sur l'essence à l'intention des municipalités jusqu'en 2013-2014.

Au total, il s'agit-là de plus de 39 milliards de dollars supplémentaires répartis sur sept ans qui viennent assurer des augmentations annuelles constantes du financement fédéral total pour les provinces et territoires. En outre, pour 2007-2008 uniquement, les paiements fédéraux aux provinces et aux territoires augmenteront de plus de 6 milliards de dollars comparativement à 2006-2007, notamment par des augmentations de plus de 1,5 milliard de dollars au titre de la péréquation et de la formule de financement des territoires. D'une façon plus fondamentale, et pour la première fois depuis des décennies, cela permet aux provinces et territoires de pouvoir compter sur un appui fédéral à long terme, prévisible et dont la croissance est substantielle pour les priorités communes que sont la santé, l'éducation post-secondaire, la formation, les programmes sociaux et la reconstruction de l'infrastructure du Canada.

Les mesures annoncées aujourd'hui reposent sur des principes nationaux équitables pour toutes les provinces et les territoires, puisant à même les recommandations de M. O'Brien. Le Nouveau-Brunswick sera avantagé par ce nouveau programme de péréquation qui est fondé sur la norme des dix provinces, une demande revendiquée depuis longtemps par les provinces bénéficiaires. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick tirera profit de notre formule d'allocation de transferts pour l'infrastructure, qui fournit à chaque province et territoire un financement plancher de 25 millions de dollars par année, de façon à reconnaître les défis particuliers que doivent relever les provinces et territoires ayant une plus petite population. J'ai écouté attentivement vos points de vue sur ces questions, et je crois que notre plan est très avantageux pour les habitants du Nouveau-Brunswick.

Le plan du gouvernement établit une assise solide fondée sur la responsabilisation grâce à des rôles et des responsabilités clairement établis, à la responsabilité financière et à la transparence budgétaires, ainsi que des arrangements fiscaux prévisibles à long terme. Nous avons une occasion unique d'instaurer une nouvelle ère de collaboration intergouvernementale pour bâtir un Canada plus fort.

Maintenant que l'on a établi un cadre de relations fiscales s'appuyant sur des principes, nous devons porter notre attention sur les autres grands défis auxquels fait

face notre pays. Tel que décrits dans *Avantage Canada*, ces défis consistent à garantir un environnement économique et commercial compétitif, bâtir une main-d'œuvre compétente, professionnelle et souple, mettre en place les fondements relatifs à la science, à l'environnement et à l'infrastructure nécessaires pour garantir une croissance forte et durable.

Je me réjouis à l'idée de continuer à travailler avec vous afin de relever ces défis auxquels nous faisons face et de profiter des opportunités qui s'offriront à nous, et ce, à partir des assises solides qu'offre le budget déposé aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stephen Harper", written in a cursive style.